

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE D'ENSEIGNEMENT

INFOGRAPHIE – EDITION ET MISE AU NET PREPRESSE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

DOMAINE : SCIENCES DE L'INGENIEUR ET TECHNOLOGIE

<p>CODE : 75 67 31 U31 D1 CODE DU DOMAINE DE FORMATION : 710 DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</p>

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 12 juillet 2007,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

INFOGRAPHIE – EDITION ET MISE AU NET PREPRESSE

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR DE TYPE COURT

1. FINALITES DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991, cette unité d'enseignement doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

L'unité d'enseignement vise à permettre à l'étudiant :

- ◆ de développer des compétences générales et transférables pour :
 - ◆ tenir compte des contraintes esthétiques et techniques de l'information ;
 - ◆ prendre des décisions et les assumer dans le cadre d'une production donnée ;
- ◆ d'acquérir des techniques pour prendre en compte les exigences du processus de reproduction, de la mise au net en tenant compte de critères esthétiques, culturels et techniques ;
- ◆ d'utiliser d'une manière appropriée le matériel informatique mis à sa disposition ;
- ◆ de proposer des solutions techniques fiables et pertinentes en tenant compte des critères de lisibilité et des règles de la typographie ;
- ◆ de justifier la nécessité de soumettre à des procédures de contrôle simultanées les différentes opérations à mettre en œuvre (développer son sens de l'anticipation et son intelligence pratique).

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

En se servant d'un équipement informatique de type professionnel, en respectant tous les paramètres exigés par les milieux professionnels, en tenant compte de la destination du fichier et des procédures techniques à mettre en œuvre, en utilisant de manière optimale les fonctionnalités du logiciel mis à sa disposition, en respectant les procédures de contrôle et de sauvegarde de l'outil informatique et en développant des stratégies d'évaluation permanentes pour la qualité du produit :

- ◆ travailler l'image numérique ;
- ◆ justifier ses choix techniques ;
- ◆ exposer, en faisant preuve d'esprit critique, les avantages, possibilités et limites des formats d'images tels que le BITMAP et le vectoriel.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Attestation de réussite de l'unité d'enseignement « Infographie - Conception et réalisation graphique », code : 75 67 42 U31 D1 dispensée dans l'enseignement supérieur de type court.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE D'ENSEIGNEMENT

3.1. Dénomination des cours	Classement des cours	Code U	Nombre de périodes
Cahier de charge adapté à l'édition	CT	B	8
Edition et mise au net prépresse : laboratoire	CT	S	56
3.2. Part d'autonomie		P	16
Total des périodes			80

4. PROGRAMME

L'étudiant sera capable :

en cahier des charges adapté à l'édition

- ◆ de construire le dialogue avec un client ;
- ◆ d'argumenter pour orienter les choix du client vers un produit adapté à ses besoins réels ;

en édition et mise au net prépresse : laboratoire

en justifiant ses choix techniques et esthétiques et en tenant compte des implications liées aux modes de reproduction, à partir d'un produit préalablement conçu selon des critères informatiques :

- ◆ d'analyser les exigences pré-presse de la colorimétrie ;
- ◆ de tenir compte en particulier des règles de la typographie et des procédures de l'imprimerie ;
- ◆ de les traduire en démarches pragmatiques pour un produit de qualité ;
- ◆ de vérifier sa compréhension des consignes ;
- ◆ de préparer son travail en l'adaptant aux différents modes d'exploitation ;
- ◆ d'adapter sa production au format attendu ;

selon le type et la taille du document :

- ◆ d'appliquer des procédures de mise en page et d'imposition ;
- ◆ d'assurer un contrôle permanent de la qualité du produit et des techniques de production ;
- ◆ de mettre en œuvre des démarches adaptées aux exigences des systèmes de production situés en aval en ayant le souci de développer sa formation.

5. ACQUIS D'APPRENTISSAGE

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant sera capable, *à partir d'une demande de communication graphique, face à des consignes de production*

- ◆ d'effectuer la mise en page du produit informatique en respectant les procédures de l'imprimerie et les principales règles de la typographie ;
- ◆ d'assurer un suivi du contrôle de qualité adoptant en permanence les techniques les plus appropriées dans la conception de son produit ;
- ◆ d'adapter ses productions à l'évaluation des techniques, du matériel et aux exigences des structures de production.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte des critères suivants :

- ◆ le niveau de prise en compte des exigences du prépresse,
- ◆ le souci d'optimiser les paramètres de son produit prépresse :
 - ◆ le coût,
 - ◆ la lisibilité,
 - ◆ la qualité esthétique,
 - ◆ le temps de production,
- ◆ le niveau de pertinence des techniques mises en œuvre,
- ◆ le rapport qualité/prix du produit final.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert devra justifier de compétences particulières issues d'une expérience professionnelle actualisée en relation avec le programme du présent dossier pédagogique.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Pour le cours « Edition et mise au net prépresse : laboratoire », il est conseillé de ne pas organiser de groupes comportant plus de deux étudiants par poste de travail et 24 étudiants par groupe.